

Honoraire de l'agence Agence Maisons et Demeures

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

-**VENTES IMMOBILIERES** à usage d'habitation et de terrains, **TOUTES TAXES COMPRISES (T.T.C.)** T habituellement à la charges des vendeurs, sauf conventions différentes, sont de :

- 3 000 Euros forfaitaires T.T.C. sur la tranche de prix entre	0 et 15 000 €
- 4 000 Euros “ “ “ “ “ “	15 001 et 40 000 €
- 6 000 Euros “ “ “ “ “ “	40 001 et 70 000 €
- 8 000 Euros “ “ “ “ “ “	70 001 et 90 000 €
- 9 000 Euros “ “ “ “ “ “	90 001 et 199 999 €

Les honoraires concernant les ventes d'un montant égal ou supérieur à **200 000 €** sont forfaitaires à CINQ pour cent (5 % T.T.C.).

HONORAIRES DE LOCATIONS

Les honoraires de locations à usage d'habitation sont partagés entre le locataire et propriétaire.

A la charge du locataire :

Le montant des honoraires de prestations de visite, constitution du dossier, rédaction de bail est de **8 € TTC** du m² pour une surface habitable inférieure ou égale à 50 M² et de **5€ TTC** du m² pour une surface

A la charge du bailleur :

Le montant des honoraires de prestations de visite, constitution du dossier, rédaction de bail est de **8 € TTC** du m² pour une surface habitable inférieure ou égale à 50 M² et de **5€ TTC** du m² pour une surface

LES ETATS DES LIEUX sont forfaits à **3 euros T.T.C.** par mètre carré du logement loué pour le locataire et le logement loué pour le bailleur.

-**LES EXPERTISES** sont réalisées au prix de **150 euros** hors taxes de l'heure sauf conventions différentes.

(Barème applicable à compter du 01 avril 2017)